

## BON DE COMMANDE



En savoir +  
sur l'espace pro

Nom de l'établissement : .....  
Nom et prénom du représentant : .....  
Adresse : .....  
N° de téléphone fixe ou mobile : .....  
Mail : ..... | Site internet : .....  
Facebook : .....



Vous êtes :  un hôtel  un meublé de tourisme  une chambre d'hôtes  un camping  
 un restaurant  un producteur  un site de visite  un commerce  
 autre

- **PACK ADHÉRENT** – Gratuit  *(cocher la case si vous souhaitez être partenaire)*
- **Options supplémentaires (souscription au pack adhérent obligatoire)**

TOTAL

**SOLUTION WEEBNB**

NOUVEAU

- Mise en place 42 € HT/an soit 50 € TTC  
 Renouvellement 67 € HT/an soit 80 € TTC

**SOLUTION ELLOHA**

- 84 € HT/an soit 100 € TTC

**LE PACK VISIBILITE ++**

NOUVEAU

- Novembre à mai \* 37.50 € HT soit 45 € TTC  
 Juin à septembre \* 37.50 € HT soit 45 € TTC

**PACK ACCOMPAGNEMENT  
COMMUNICATION**

NOUVEAU

- 35 € HT soit 42 € TTC

**MONTANT TOTAL**



N'oubliez pas de cocher ici

J'accepte les conditions générales de ventes 2022 (au verso de ce bon de commande).

## Conditions générales de vente de partenariat 2022 du 01/01/2022 au 31/12/2022

Le siège social de l'Office de Tourisme Landes Chalosse est situé Place du Tour du Sol 40500 SAINT-SEVER ;

Tél : 05 58 76 34 64 – Mail : contact@landes-chalosse.com

L'Office de Tourisme Landes Chalosse est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le N° IM040200001.

Garantie financière : APST – Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : HISCOX SA, – SIRET : 879 260 016 – APE : 79.90Z

### 1. Conditions générales du partenariat

Un prestataire qui souhaite être partenaire de l'Office de Tourisme Landes Chalosse doit avoir son activité touristique sur l'une 74 communes de la destination. Pour un prestataire dont l'activité touristique est en dehors du territoire, il devra obligatoirement et préalablement adhérer ou être partenaire de l'Office de Tourisme de son territoire de compétence.

Les présentes conditions générales ont pour objet de fixer et définir les modalités de vente pour les produits ci-dessous :

- Pack adhérent : offert.
- Solution WeeBnb : 50€ TTC/an – renouvellement : 80€ TTC/an.
- Solution Elloha : 100€ TTC/an.
- Pack visibilité ++ : 45€ TTC quelle que soit l'option choisie.
- Pack accompagnement communication : 42€ TTC.
- Classement d'un meublé : 140€ TTC.

Le partenariat s'adresse à tous les professionnels du tourisme. Il comprend les hébergeurs touristiques, les restaurateurs, les producteurs et conserveurs, les commerçants de bouche, les vignerons, les sites de loisirs et activités, les musées et les artisans d'art. Toutefois, afin de garantir une qualité de service à nos touristes, de respecter les critères de la Démarche Qualité dans laquelle nous sommes engagés et après analyse de l'offre du prestataire, l'Office de Tourisme se réserve le droit du choix définitif des offres qu'il promet.

Un prestataire qui souscrit à l'une ou l'autre des formules proposées devient de fait partenaire de l'Office de Tourisme Landes Chalosse. Le partenariat entre le prestataire et l'Office de Tourisme est valable un an à condition que le bon de commande et la fiche de mise à jour soient dûment complétés et accompagnés du règlement des offres.

Les informations indiquées sur le bulletin de partenariat engagent le responsable de l'établissement. Il s'engage à fournir à l'Office de Tourisme des informations complètes et fiables sur son activité afin que ce dernier les diffuse sur ses différents supports. Cette activité doit être exercée en conformité avec la réglementation en vigueur. L'Office de Tourisme Landes Chalosse ne pourra en aucun cas être tenu responsable des erreurs ou fausses informations déclarées sur les documents de partenariat ou fiche de mise à jour.

Pour les meublés de tourisme, toute demande de partenariat au pack adhérent sera conditionnée par l'obtention du classement national en étoile ou d'un label. De fait, il sera demandé une copie de la déclaration en mairie de l'activité et du classement.

### 2. Engagement de l'Office de Tourisme Landes Chalosse vis-à-vis du partenaire

L'Office de Tourisme Landes Chalosse s'engage, à travers ses différentes formules de partenariats présentées dans le guide du partenaire, à fournir les services suivants :

- L'accompagnement.
- L'amélioration de votre visibilité et la mise en avant de votre activité.
- La professionnalisation de ses partenaires.

### 3. La Facturation

Le règlement du partenariat entre le prestataire et l'Office de Tourisme doit intervenir au 31/12/2021. Il vous sera alors envoyé une facture acquittée. Possibilité de régler en chèque, espèces ou virement bancaire.

Tout nouveau prestataire touristique peut devenir partenaire à tout moment de l'année.

Lu et approuvé le :

Nom :

Signature :